

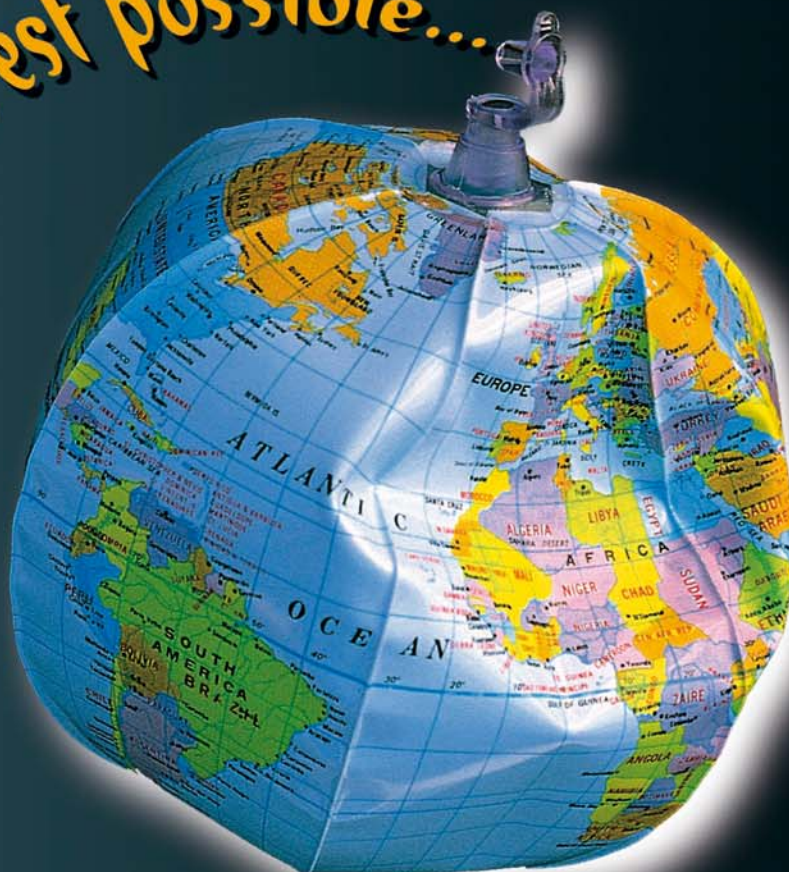


Octobre 2009 - N° 102 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

Un autre monde est possible....



**Rentrée de luttes
pour sortie de crise !**

Sommaire

- p. 3 - Edito
- p. 4 - Action
- p. 5 - Formation
- p. 6/7 - 1^{er} degré
- p. 8 - Collège
- p. 9 - Lycée
- p. 10/11 - Voie professionnelle
- p. 12 - Actu
- p. 13 - Rencontre...
- p. 14 - Ailleurs...
- p. 15 - Mobilité
- p. 16 - Retraités
- p. 17 - En bref
- p. 18 - Page pratique
- p. 19 - Retraite
- p. 20 - RESF

Hommage à Robert Werner

Nous avons appris le décès, le 10 juillet, de notre camarade girondin. Ex-PLP devenu certifié, il est resté actif dans notre syndicat durant toute sa carrière ainsi que sa trop courte retraite. Il avait exercé de nombreuses responsabilités. Après avoir été élu paritaire PLP, il était devenu trésorier départemental et régional, représentant la CGT dans différentes instances (Conseil d'Administration de l'Université et de l'IUT de Bordeaux 1 par exemple). Il s'était engagé fortement pour la syndicalisation à la CGT de l'ensemble des enseignants. Tous ceux qui l'ont cotoyé ont pu apprécier son dynamisme et sa bonne humeur. C'est cette image que nous conserverons de lui.

Mobilisation pour les droits de Femmes

Notre pays connaît une crise sans précédent de par sa longévité et la brutalité de ses attaques sur nos vies. Personne n'est épargné ! Dans cette situation de violence inouïe, les femmes une fois de plus, sont en première ligne...

Le respect des droits des femmes est fondamental. Pourtant, la défense de leurs droits a tendance à être reléguée au second plan alors qu'elle serait une réponse sociale à la crise.

Nous avons toutes et tous intérêt à l'égalité.

Nous sommes mobilisées pour :

- la **Liberté** de disposer de son corps,
- l'**autonomie** financière et du temps pour vivre,
- la **dignité** avec le vote et l'application de la loi contre les violences faites aux femmes,
- la **laïcité** fondement de notre société qui ne doit pas être remise en cause,
- l'**égalité** dans la vie politique, économique et sociale,
- la **solidarité** dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et l'égalité pour les femmes migrantes...

Le mouvement de libération des Femmes, mouvement social de fond, a bousculé la société contemporaine.

Les inégalités ne sont plus dans le code civil, ou pénal parfois, mais sont encore bien présentes dans la vie !

Bref, le compte pour l'égalité n'y est pas !

**ENSEMBLE, manifestons pour les droits des Femmes
le 17 octobre prochain à Paris.**



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)
Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale CGT EDUC'ACTION
263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Une révolution dans nos systèmes de retraite pointe à l'horizon !

En décembre dernier, les parlementaires demandaient au Conseil d'orientation des retraites (COR) de travailler sur différents scénarios de calcul des retraites pour le futur.

Aussitôt demandé, aussitôt fait. Le 28 janvier, le COR a consacré une session entière à la question sur le thème "Les différents modes d'acquisition des droits à la retraite en répartition" en y étudiant les questions des annuités, du passage aux retraites par points et les comptes notionnels, rappelés dans son document n° 1 (www.cor-retraite.fr).

Le COR livre au total près d'une vingtaine de documents, aussi bien sur les régimes actuels de retraite en France que le rappel des modes de calcul possibles ou des études et présentation des exemples étrangers (Allemagne, Suède...).

Le mode de calcul n'est évidemment pas neutre pour la pension finale et pour le caractère solidaire du système de retraite. La retraite par points tend ainsi à intégrer les périodes de chômage (pas ou moins cotisées) pour le calcul des retraites. Le "compte notionnel" revient sur le fond à calculer la pension possible en tenant compte et des cotisations versées et de l'espérance de vie à l'âge de la retraite...

Certains parlementaires projettent dès maintenant une réforme d'ampleur du système de retraite de base français. S'ils demandent au COR de travailler dans une logique de répartition, ils indiquent la piste à suivre : le "régime par points" et le régime "notionnel", deux systèmes très différents du nôtre.

• **Avec la retraite par points**, la pension est calculée en fonction de la durée d'assurance et du salaire moyen (et donc des cotisations), comme aujourd'hui. Sauf que le calcul est fait sur l'ensemble de la car-

rière -y compris donc les périodes de chômage- et non sur les seules 25 meilleures années. Et sans plafond. Les pensions les plus modestes seraient donc encore plus basses et les retraites les plus élevées le seraient encore plus. Le caractère redistributif -solidaire- de notre système de retraite en prendrait un sérieux coup !

• **Dans un système de "compte notionnel"**, chaque individu a son compte alimenté par les cotisations salariales de l'employeur et, peut-être, de l'État. A la retraite, ces droits accumulés sont transformés en pension.

En Suède où ce système est appliqué, le montant de la pension des retraités dépend de l'évolution du PIB (la croissance économique) et de l'espérance de vie de leur classe d'âge (entre 61 et 67 ans) au moment où ils prendront leur retraite. Plus la durée de vie moyenne s'allonge, plus la pension moyenne est réduite puisque les "droits acquis" sont répartis sur un plus grand nombre d'années... et les salariés arrivant à la retraite seront sans doute amenés à retarder leur départ.

Le rapport devrait être remis avant le 1^{er} février 2010 pour, éventuellement, mettre en application certaines mesures préconisées, dès 2011.

Les négociations sur les retraites que veut engager le gouvernement en 2010, porteront certainement sur ces thèmes. La mobilisation des salariés devra être à la hauteur des enjeux !

Jean-Pierre Devaux



PEF 102

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Lire...



■ "Le mérite contre la justice"
Marie Duru-Bella
Presses de Sciences-Po,
09. 2009

L'idéologie méritocratique, particulièrement développée dans l'Éducation nationale, semble rencontrer un certain consensus... Marie Duru-Bella dissèque cette notion en s'appuyant sur divers travaux sociologiques... et interroge : quel mérite ? Et pour quoi faire ?



■ "Le compte à rebours a-t-il commencé ?"
Albert Jacquard
Ed. Stock, 03. 2009

Le pire n'est pas certain, mais le temps nous est compté... A partir de là, A. Jacquard analyse les impasses où nous sommes engagés : dégradation de la planète, escalade nucléaire, appropriation capitaliste, croissance illimitée, pression démographique et nécessité d'accepter la migration... et surtout celle d'éduquer !



■ "Apprendre avec les pédagogies coopératives"
Sylvain Connac
Ed. ESF, 03. 2009

Ce livre contient tout ce qui peut être utile à un enseignant choisissant de mettre en oeuvre une pédagogie active, dite "pédagogie coopérative" par référence à Célestin Freinet, et aussi par opposition "à un monde où règnent une concurrence et une compétition acharnées".



Rassemblement devant Notre-Dame de Paris, le 20.09.09

RESF : faire respecter les droits de l'Enfant et de sa famille !

Le 20 novembre, sera célébré le vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Une convention signée par la France, mais quotidiennement bafouée par la politique du chiffre. Elle stipule que, dans toute décision administrative, judiciaire ou autre, "*l'intérêt supérieur de l'enfant*" doit être la "*considération primordiale*" (art. 3-1) et impose aux États de veiller "*à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré*" (art. 9).

L'actuel ministre de l'Identité nationale, E. Besson, n'envisage l'unité familiale que pour légitimer l'enfermement des enfants. Mais s'il s'agit de démembrer une famille en expulsant l'un des parents, le ministre se sent dégagé des obligations internationales de la France. Il prétend accorder aux parents le "choix"

Chaque dimanche
jusqu'au 20 novembre,
entre 16 et 17 h,
sur le parvis de Notre-Dame
de Paris, un rendez-vous
de mobilisation rappellera que,
pour respecter la CIDE,
la loi doit changer !

d'abandonner leurs enfants pour leur éviter l'enfermement dans une prison pour étrangers.

Quelle que soit l'option de ce chantage (enfermement de toute la famille ou démembrement), l'intérêt supérieur

de l'enfant est violé. Que ressent l'enfant quand il voit son père menotté, encadré par des policiers ? Quand il subit l'humiliation d'une expulsion collective de la famille ? Ou quand il est privé de ressources parce que le père ou la mère a été expulsé ?

Aux quatre coins du pays, le RESF s'est mobilisé cet été pour des familles en danger, souvent avec succès. À **Nice**, pour la famille Santos, enfermée deux semaines au CRA du Canet, avec leur fille Véra, cinq ans : libérée par une intense mobilisation, la famille s'achemine vers la régularisation. Dans le **Val-de-Marne**, pour la famille Nicolas, dont l'expulsion du père à partir d'Orly a été empêchée de justesse à l'aéroport. En **Seine-Saint-Denis**, pour Abel

Gabriel Joao, sorti de rétention le 8 septembre, après quinze jours loin de son fils Chamma qu'il élève seul. En **Haute-Normandie**, pour la libération de la famille Movsissian, enfermée au centre de rétention de Ois-sel avec deux enfants de 8 et 6 ans. La mère et les deux enfants ont été libérés par le Juge des Libertés.

Parfois la mobilisation a imposé le retour du père expulsé, tel Emmanuel Olapido, père nigérian d'**Evreux**, qui a retrouvé sa femme et ses filles après avoir été expulsé vers Lagos sur décision de l'Elysée. D'autres fois, la mobilisation se poursuit, comme à **Montrouge**, pour rendre son mari à Nadia Hallouche, femme française de Mohamed.

Si les multiples mobilisations de la société civile font respecter *in fine* la CIDE, chacun voit bien que l'obstacle majeur est politique. Le RESF lance un appel¹ exigeant le respect des droits de l'Enfant et la fin de la traque des familles :

- *Le maintien de l'unité familiale doit devenir la règle et ne plus servir de prétexte à l'enfermement d'enfants.*
- *Le droit de vivre en famille dans la sécurité et le droit à la scolarité doivent être reconnus de façon intangible.*
- *Le démembrement des familles doit être proscrit.*
- *Les parents qui ont été expulsés en violation de ces principes doivent être rapatriés".*

Pablo Krasnopolsky

¹ www.educationsansfrontieres.org



Paul Gendrot